

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****Régie u Pianu d'Ese**

Numéro national d'identification : 242 000 503 000 68

Adresse : BP 90038 – 20 129 BASTELICACCIA

Tél : + 33 (0)4 95 22 55 13

Mail : contact@celavu-prunelli.fr

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public :
Monsieur Noël Dominique LIVRELLI – Président.

B - Objet de la consultation

Marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables, passé pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une concession pour l'exploitation de locaux commerciaux sur le domaine public de la station d'Ese.

C – Consultation

Entreprise consultée :

Le Cabinet d'Avocats MATTEI – NOURRY - CERVETTI a été sollicité pour l'établissement d'un devis.

Son offre financière a été remise en date du 2 septembre 2024 pour un montant global de 39 600 € Hors Taxes.

Au regard de son prix et de ses caractéristiques, l'offre proposée par ce cabinet s'avère économiquement pertinente, et est parfaitement compatible avec une bonne utilisation des deniers publics. Elle répond parfaitement au besoin du maître d'ouvrage..

D - Décision d'attribution

Vu l'article L2122-1, modifié, du Code de la commande publique, prévoyant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas fixés par décret en Conseil d'Etat lorsque, en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, d'une urgence particulière, de son objet ou de sa valeur estimée, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur ou à un motif d'intérêt général.

Vu l'article R2122-8, modifié, du Code de la commande publique, prévoyant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ou pour les lots dont le montant est inférieur à 40 000 euros hors taxes et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123-1.

Considérant que l'offre du Cabinet d'Avocats MATTEI – NOURRY - CERVETTI est pertinente, qu'elle est compatible avec une bonne utilisation des deniers publics et que la Communauté de communes (Régie u Pianu d'Ese) n'a jamais contracté par le passé avec cet opérateur économique ;

Le pouvoir adjudicateur **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché n°2024/10 à :

CABINET D'AVOCATS MATTEI – NOURRY – CERVETTI

8 RUE MICHEL BOZZI

20 000 AJACCIO

TEL. : 04 95 23 01 31

MAIL . : MNC.AVOCATS@ORANGE.FR

SIRET : 827 500 554 00015

Montant global de l'offre qu'il est proposé de retenir : 39 600 € HT, conformément au devis détaillé annexé.

Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



A Bastelicaccia, le 20 octobre 2024.

Le Président, autorisé par la délibération
n° DCC 2020/038 du 30 juin 2020.

Noël Dominique LIVRELLI





MATTEI-NOURRY-CERVETTI

Avocats Associés
A.A.R.P.I.

Jean-Paul MATTEI

DJCE IDA Aix-Marseille
DESS Droit Affaires internationales
PIL Harvard Law School (USA)
Maître de Conférences associé IAE et IUT de Corse
Membre du Laboratoire EA 7311 Patrimoine et entreprises

Eve NOURRY

Membre du Conseil de l'Ordre
DESS Droit des Affaires Grenoble
Chargée d'enseignements Faculté et IUT de Corse

Pierre-Dominique CERVETTI

Maître de conférences des Universités
Aix-Marseille Université (AMU)
Diplômé de Sciences Po Lyon
Docteur en droit privé et sciences criminelles
Directeur du Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires
« Innovation, Recherches et Brevets » d'AMU
Membre du Centre de Droit économique
Membre de la Chaire Innovation et Brevets
Membre du Centre de Droit du Sport

Monsieur le Président de la
Communauté de communes
Celavu Prunelli

A l'attention de M. le Directeur
Général des Services

Lieu-dit Funtanaccia – BP 90038
20129 Bastelicaccia

Tél. 04 95 29 19 40

Mobile : 06 29 58 35 40

Mail : jd.auffray@celavu-prunelli.fr

Nos Réf. : 2023002398 – AMO VAL D'ESE – AARPI-MNC/PDC/JPM/OYAT

[DEVIS](#)

**Assistance dans le cadre de la mise en place d'une concession pour
l'exploitation de locaux commerciaux**

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général des Services,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous notre proposition d'intervention groupée avec le **Cabinet OYAT** (en la personne de **Me Laurent de la Brosse** | Partner / Associé | T +33 6 25 82 32 43 | www.oyat.law | 164 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris), partenaire de nos missions relatives à l'accompagnement et l'assistance dans le cadre de la structuration de maîtrises d'ouvrage.

Nous avons perçu les difficultés de mise en œuvre d'une telle concession, au regard de la configuration actuelle de cette situation et des documents que vous nous avez transmis et dont nous nous sommes livrés à une étude préalable succincte.

Bien évidemment, nous nous efforcerons de collaborer avec votre institution afin de tenir les délais indiqués pour permettre de respecter le calendrier que vous nous avez transmis.

Nous vous remercions, par avance, de l'intérêt que vous porterez à notre candidature et restons à votre entière disposition pour débiter, si ces conditions vous agréent, notre mission d'intervention à vos côtés.

Siège social

8, rue Michel Bozzi
20000 Ajaccio
T. : 04 95 23 01 31
F. : 04 95 23 33 41

mnc.avocats@orange.fr

Numéro SIRET : 827 500 554 00015

Numéro TVA intracommunautaire : FR74827500554



Prestations proposées :

- Etude et analyse de la documentation transmise et des éléments de contexte (**3 jours d'intervention**) ;
- Rédaction d'une note de cadrage (**8 jours d'intervention**) :
 - (i) Validant le montage concessif envisagé au regard des attentes de la personne publique (le montage domanial étant également possible sous certaines conditions) ;
 - (ii) Détaillant le planning de la procédure ;
 - (iii) Comportant un certain nombre de préconisations sur le déroulement de la procédure ;
 - (iv) Rédaction du rapport sur le choix du mode de gestion.
- Rédaction et finalisation après échange (**8 jours d'intervention**) :
 - (i) D'un projet d'avis de publicité ;
 - (ii) D'un règlement de consultation
 - (iii) D'un projet de contrat de concession.
- Assistance à l'analyse des candidatures (analyse de la conformité) (**1 jour d'intervention**) ;
- Assistance à l'analyse des offres et établissement d'un rapport d'analyse au plan juridique (**5 jours d'intervention**) ;
- Assistance à la phase de négociation avec les candidats (**2 jours d'intervention**) ;
- Assistance aux opérations de mise au point du contrat avec le lauréat pressenti et assistance aux lettres de rejet (**2 jours d'intervention**).
- Suivi de l'exécution (Analyse du rapport annuel à fournir par le concessionnaire (comprenant les comptes et retraçant la totalité des opérations réalisées dans le cadre du contrat) (**4 jours d'intervention**).

Nous évaluons le temps de travail pour la réalisation de l'ensemble de ces prestations – qui représente un accompagnement complet – à :

- **33 jours** au taux de **1.200 euros HT/jour**.

Soit un montant de **39.600 euros HT**.

S'agissant de la prestation du suivi de l'exécution, celle-ci pourrait être modifiée au regard des missions réellement effectuées et des sollicitations de l'autorité concédante.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez quelques précisions complémentaires sur cette proposition d'honoraires et d'intervention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos sentiments distingués.

Me Pierre-Dominique CERVETTI
Et Me Jean-Paul MATTEI
Membre de l'AARPI MATTEI-NOURRY-
CERVETTI Avocats Associés



AARPI

MATTEI - NOURRY - CERVETTI
Avocats Associés
8 rue Michel Bozzi - 20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 23 01 31 - Fax : 04 95 23 33 41
mnc.avocats@orange.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

